

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports

**ACTES DU COLLOQUE :**

**« NEUJ PRO 2014 – 13<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »**

**ATELIER 1**

**Vers de nouveaux rythmes**

**Intervenants :**

**Frédéric JESU**, pédopsychiatre et vice-président de *Défense des enfants international*

**Sophie DARGELOS**, membre du *Collectif des associations partenaires de l'école (CAPE)*

**Nadine BEGOU**, chargée de mission « *Territoires éducatifs* »

**Animatrice :**

**Florence BARBAT**, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** Bonjour à tous. Bienvenue à cet atelier « Vers de nouveaux rythmes ». Je suis Florence Barbat, conseillère d'animation à la DDCSPP de l'Allier et animatrice de l'atelier. Nous allons parler de la réforme des rythmes éducatifs, des rythmes scolaires. Il s'agit d'échanger sur la façon dont la mise en place s'est faite. Nous accueillons trois intervenants qui vont témoigner, échanger avec vous sur la faisabilité de la réforme des rythmes éducatifs. Depuis la rentrée 2014, la réforme est applicable et appliquée dans l'ensemble des communes. Je vous présente Monsieur Frédéric Jésus qui sera le premier de nos intervenants, pédopsychiatre retraité et surtout consultant et formateur dans les domaines des politiques éducatives, familiales et sociales. Il a également exercé des fonctions associatives dans le champ des droits de l'enfant et celui de l'éducation populaire. Monsieur Jésus abordera le sujet de la réforme en se plaçant du point de vue de l'enfant. Impacts des rythmes éducatifs sur les enfants. Pourquoi y a-t-il un besoin d'accompagnement des transitions, des différents temps de l'enfant ? Nous aurons ensuite l'intervention de Nadine Bégou, chargée de mission « Territoires éducatifs » Ariège-Pyrénées. 90% des communes de l'Ariège sont passées aux nouveaux rythmes éducatifs en 2013. Madame Bégou nous parlera de la nécessité d'élaborer une politique éducative concertée. Elle abordera la notion du projet éducatif global. Enfin, Madame Sophie Dargelos, représentante du CAPE, collectif des associations partenaires de l'école et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas. Madame Dargelos abordera la réforme des rythmes en s'interrogeant sur le sens de l'éducation et en abordant la notion d'action éducative, des temps éducatifs coordonnés, donner du temps pour apprendre, articuler du temps scolaire et périscolaire. Pour créer une dynamique avec la salle, j'ai proposé qu'à chaque fin d'intervention vous puissiez échanger dix à quinze minutes. Si on a du temps, on essaiera à la fin d'échanger de façon plus globale pour conclure l'atelier.

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :** Bonjour. Comme nous sommes dans un atelier qui va porter sur les pratiques et les échanges, je vais essayer à partir de mes différentes pratiques de vous présenter quelques concepts de référence pour penser les rythmes éducatifs, en fait les rythmes de vie des enfants du point de vue des enfants autant que possible. Mais cela passe par les représentations que s'en font les adultes et dont les adultes conçoivent et présentent les rythmes pour les enfants. Mes pratiques sont celles d'un médecin, d'un pédopsychiatre

du service public pendant 35 ans et de consultant formateur du côté des politiques éducatives locales après m'être beaucoup occupé de politiques sociales et encore pas mal de politiques familiales, éducatives qui sont très proches. Deux pratiques de consultant m'ont permis comme médecin, comme parent, comme grand-père, comme ancien enfant avec de très très vieux souvenirs de repérer l'importance des premiers rythmes que sont les rythmes biologiques dans la vie, essentiellement le repas, le sommeil. Tous les parents, lorsqu'on leur demande comment se sont passés les premiers biberons et le sommeil de leur bébé, s'en souviennent. Je fais le pari que nous en tant qu'anciens bébés nous nous en souvenons encore. Cela marque notre conception du rythme. Une des références des décideurs politiques pour justifier et structurer la réforme des rythmes des enfants a été la chronobiologie. Ce n'est pas complètement idiot, mais il faut être prudent pour ne pas trop médicaliser ou biologiser la question des rythmes dans la mesure où les rythmes sociaux, familiaux doivent aussi être pris en considération si on veut que tout le monde puisse vivre ensemble dans un territoire, pas forcément au même rythme, mais à un rythme cohérent.

Le bilan que je fais de cette expérience et de cette pratique de consultant médical et de consultant auprès des collectivités territoriales - je ne vais vous dire que des choses très banales. Les choses politiques, institutionnelles seront évoquées par mes partenaires - est qu'il est important à tous les âges de prendre en compte tous les espaces, tous les espaces temps et tous les acteurs de l'éducation. Quand on commence à faire un inventaire pour composer la table ronde du comité de pilotage du projet éducatif local, l'exhaustivité des acteurs à inviter est la conséquence du nombre et de la différence d'espaces temps qui marquent la vie de l'enfant du matin au soir, du lundi au dimanche et de janvier à décembre. Quand on regarde en détail, on voit que l'éducation part, non pas dans tous les sens, mais dans plusieurs sens : l'éducation familiale, l'éducation scolaire, l'éducation pendant les temps libres et l'éducation pendant les loisirs. Et il y a un temps qui n'est pas éducatif a priori mais qui compte beaucoup pour l'éducation, c'est le sommeil, l'inactivité, le rêve, tout ce qui permet réparation et lâcher prise. C'est de la pratique médicale et de consultant. Par ailleurs, j'ai aussi une pratique militante dans le champ des droits de l'enfant et tout particulièrement de l'évaluation de l'application en France de la convention internationale des droits de l'enfant. Nous pourrions y revenir à l'occasion des questions tout à l'heure. Actuellement, nous préparons avec une cinquantaine d'associations un rapport qui va être remis au comité des droits de l'enfant de l'ONU. L'application en France des droits de l'enfant sera présentée au comité des droits de l'enfant de l'ONU. C'est la 25<sup>e</sup> année de l'adoption de la convention des droits de l'enfant à New-York, le 20 novembre 1989. Nous, c'est l'association DEI France section française de défense des enfants international qui a contribué à l'écriture de cette convention dans les années 80 du côté associatif. Je suis aussi militant de l'éducation populaire comme on se plaît de nouveau à être fier de le dire aujourd'hui. Je suis co-fondateur et co-président d'un centre social et culturel dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris où je vis. C'est une source de réflexion, d'actions, d'inspiration, de contacts très importante. Elle m'a amené avec le militantisme du côté des droits de l'enfant à voir l'importance de prendre en considération et de concrétiser les droits et libertés des enfants, des jeunes et des parents en tant que responsables sur la durée de l'éducation de leurs enfants et détenteurs de l'autorité parentale. Et ça m'a amené à considérer que ces droits et ces libertés doivent avoir des concrétisations politiques notamment dans l'élaboration de politiques locales et de politiques éducatives locales si on se réfère à l'article 5 de la convention des droits de l'enfant qui rappelle le rôle clef des parents ne serait-ce que pour faire valoir et garantir le respect de tous les droits de leurs enfants. L'article 12 de la convention des droits de l'enfant dit que l'enfant se voit reconnu le droit de donner son point de vue sur toutes les questions et les décisions qui le concernent et voit ce point de vue pris en considération. Si on observe la transposition de cet article 12 dans le code civil en France et notamment l'article 371-1 qui définit le contenu de l'autorité parentale et qui dit notamment que les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité, on voit qu'est installé dans le champ public et le champ familial non plus une possibilité, mais une obligation de consulter l'enfant sur les questions qui le concernent. Et qu'est-ce qui le concerne plus qu'un projet éducatif de territoire ? Au-delà de ces affirmations sur les droits et les libertés, mon expérience militante m'a aussi amené à m'intéresser tout particulièrement et à travailler en distance et en proximité aux questions relatives à la mise en place de dynamiques de coéducation conçue comme une vraie coopération entre éducateurs et pas une coalition d'éducateurs autour des enfants, une coéducation qui concerne aussi les enfants eux-mêmes en tant que co-éducateurs les uns des autres. Dans tout collectif d'enfants c'est intéressant à prendre en considération dès lors qu'on réhabilite la notion de coopération dans l'éducation dans un univers qui aurait plutôt tendance à encourager la compétition dans l'éducation. Je m'intéresse de plus en plus à la démocratisation des relations éducatives au sein de la famille. L'article 371-1 du code civil que j'ai cité est un outil de cette

démocratisation. Mais il ne suffit pas de décréter les choses. La mise en pratique au sein des familles des dialogues adultes/enfants, hommes/femmes, garçons/filles est un vrai enjeu pour l'évolution de nos sociétés et aussi pour la transposition de cette dynamique démocratique interne aux familles dans les institutions éducatives où c'est en marche aussi. On peut le souhaiter. Ça l'est peut-être plus dans l'éducation non formelle que dans l'éducation formelle et scolaire. Les gros enjeux, on revient à la question du pilotage et des projets de territoire, c'est la démocratisation éducative entre les familles et les institutions. Ces domaines m'intéressent beaucoup auxquels les enfants semblent être particulièrement attentifs sinon quant aux détails de ce qui s'y passe, du moins à l'atmosphère qui les environne. La question des rythmes doit être abordée dans une réflexion globale sur les enjeux, mais aussi sur les composantes de l'éducation. En effet, pour qu'il y ait rythme, il faut qu'il y ait des passages, des repères à proposer aux enfants dans les différents espaces temps de l'éducation. Ça suppose de repérer non seulement les enjeux, mais les composantes. Je résume souvent les enjeux en rappelant à quel point l'éducation pour tous les éducateurs repose sur une injonction paradoxale qui leur est faite qui marque l'éducation du sceau d'une complexité très stimulante, mais parfois très dangereuse. Cette injonction paradoxale faite à tous les éducateurs est qu'il faut à la fois tenir la main des enfants et la leur lâcher, autrement dit garantir à la fois leur protection et leur émancipation. La protection est au début de la vie de l'enfant et l'émancipation peut être l'issue. C'est un processus parce que pendant toute l'enfance et la jeunesse il y a besoin de protection. Et l'émancipation se pense dès le premier âge aussi. Quand l'enfant commence à parler, on voit à quel point tenir sa main et la lâcher est complexe et nécessaire et que c'est dans cet équilibre que l'enfant trouve l'audace parce qu'il a la sécurité d'aller explorer le monde par lui-même. Ça se rejoue en permanence, notamment à l'adolescence. C'est tellement compliqué et intéressant que je ne pense pas qu'il faille que le moindre éducateur garde ce mandat pour lui tout seul, ni parent, ni professionnel. La première raison de partager cette belle mais dangereuse complexité est que ce soit complexe. Les enfants sont particulièrement demandeurs de percevoir qu'il y a autour d'eux une vraie cohérence, une vraie coopération des adultes qui cherchent à garantir la sécurité et la prise de liberté des enfants. Etant l'un de ces citoyens et l'un de ces médecins qui sont de plus en plus intéressés à l'éducation, il me semble que l'éducation se décompose en six parties qui sont la protection que je viens d'évoquer, mais aussi la socialisation et la transmission qui sont en grande partie assurées d'abord par les familles, l'instruction et la formation qui sont plutôt assurées par les structures d'éducation formelle, l'émancipation qui est une composante et le voulu de tous les vouloirs en matière d'éducation. Ce que je dis est discutable comme toute typologisation. Mais j'y vois une seconde raison de partage entre les adultes de ces composantes, d'autant que plusieurs de ces composantes se recouvrent les unes les autres et en même temps sont inégalement réparties. Par exemple, l'instruction y compris scolaire se répartit dans plusieurs espaces qui sont l'école, la famille avec les devoirs. Le travail scolaire se fait aussi dans les locaux associatifs, comme le centre social par exemple lorsqu'il émerge au dispositif de la charte d'accompagnement à la scolarité. On voit qu'une composante se répartit sur plusieurs espaces et sur plusieurs temps ce qui rend complexe la lecture de l'éducation sur un territoire et qui justifie l'ambition d'une table ronde très ouverte à de nombreux partenaires qui ont tous une compétence pour parler d'éducation y compris le gardien d'immeuble qui a beaucoup de choses à dire sur l'éducation pendant les temps libres. Là aussi, les enfants sont très demandeurs de complémentarité, de continuité entre tous les acteurs qui peuplent ces différents espaces temps reliés à ces différentes composantes. Et surtout, on y reviendra peut-être dans le débat parce qu'en soi c'est un sujet crucial dans la mise en projet des éducateurs sur un territoire donné, les enfants ont besoin de transitions, de passages repérables, aménagés, pensés à l'avance, dédramatisés mais rendus visibles et significatifs qui consistent en des passages de relais aussi explicites qu'explicités pour que l'enfant apprécie la différence entre qui fait quoi de façon complémentaire et cohérente. La cohérence est un des mots clefs de toute cette affaire. Cela ne veut pas dire équivalence de tout ce que chacun fait, mais cela veut dire pour l'enfant lisibilité non seulement de ce que fait chacun mais aussi la façon dont l'enfant passe d'un espace-temps, d'un acteur, d'un contenu éducatif à l'autre. Cela peut paraître très abstrait. Quand on réfléchit à ce que ça veut dire comme accueil préscolaire du matin, comme aménagement du passage en CP ou en sixième pour le temps scolaire, quand on réfléchit à ce que ça veut dire pour savoir s'il y aura restauration scolaire le mercredi à midi ou le vendredi à midi pour les malheureuses villes qui ont imposé le vendredi après-midi comme supposé temps libre à leurs enfants en négligeant de compenser les inégalités monstrueuses qu'éprouvent les enfants dans les temps libres surtout dans les quartiers nord des villes qui touchent les subventions de l'État mais qui ne mettent pas en place les moyens pour les enfants d'accéder à un minimum d'activités, toutes ces transitions méritent d'être examinées avec les enfants et les jeunes eux-mêmes. Les enfants sont particulièrement attentifs la question des transitions et des passages, c'est mon expérience de médecin

peut-être, parce qu'ils sont fragiles. Toutes les transitions dans la vie sont des zones de fragilité. Vous avez dit que j'étais récemment retraité. C'est une expérience de vie qui montre à quel point on peut être facilement pris par des projections de l'organisation sociale qui vous gouvernent. Vous croyez être tranquille et vous vous retrouvez au Neuji'Pro. Par ailleurs, ce partage des responsabilités éducatives, de cette coordination, de cette coéducation, je ne dirai pas autour de l'enfant avec cette idée que l'enfant est au centre du système éducatif qui me paraît monstrueuse et paranoïaque, cette coéducation avec les enfants me semble être gouvernée par des mots clefs là aussi comme la bienveillance, la bienveillance dès la naissance, mais après et avant les âges scolaires aussi. Sous prétexte que le projet éducatif de territoire a été pensé comme primario-scolaro centré, je ne pense pas qu'il faille négliger ce qui se passe avant l'entrée à l'école primaire et ce qui se passe après, même après l'âge de la scolarité obligatoire. Les missions locales sont les partenaires indispensables d'un projet éducatif de territoire par exemple. En effet, il leur est beaucoup demandé pour récupérer un peu de bienveillance auprès des jeunes qui se pensent eux-mêmes comme des gens en échec en début de leur vie. Les enjeux de ce partage, de cette approche co-éducative des différents espaces temps qui structurent le parcours de l'enfant ont aussi pour objectif essentiel d'éviter des tensions dont l'enfant est l'objet ou les conflits de loyauté dont il est le siège dès lors que les adultes ne savent pas ou refusent de communiquer, d'échanger, de se coordonner, d'assurer les deux minutes de transition parfois entre l'enseignant et l'animateur de la nouvelle activité périscolaire vont permettre qu'un petit comportement de l'enfant prenne sens aux yeux des adultes qui l'entourent. Toutes ces tensions et ces conflits de loyauté sont inutilement consommateurs d'énergie psychique qui sera non disponible pour d'autres apprentissages de l'enfant que ceux de la capacité des adultes de s'engueuler très vite au sujet des enfants. On fait vite le tour de cet apprentissage quand on est enfant. On le voit une fois, deux fois. Pour peu qu'on le voit avec ses parents, on a tout compris. Ce n'est pas la peine de recommencer ailleurs. Cette énergie psychique mobilisée dans la répétition des conflits entre adultes n'est pas disponible pour autre chose. L'enfant constamment doit s'ajuster et ça lui demande beaucoup d'efforts. C'est aussi générateur de mal-être. On a la possibilité avec un peu de cohérence et de coordination d'éviter beaucoup de mal-être aux enfants. Même si je parle comme un adulte, je vais essayer de dire ce que les enfants, pendant 35 ans comme à vous, m'ont confié pour qu'on en parle ensemble, ils ne sont pas là, mais avec le souci d'eux. J'ai continué à réfléchir sur ce qu'est la démocratisation des relations éducatives. Ça me paraît important pour l'avenir de notre société. Et ce n'est pas uniquement une question de vote. La séquence des espaces temps plus ou moins intriqués avec leurs contenus, leurs acteurs, leurs règles propres différentes parfois entre le restaurant scolaire, le centre de loisirs, la classe doit être organisée pour qu'apparaisse quelque chose que l'enfant pourra considérer comme étant des rythmes. En effet, la fonction du rythme est d'amener des repères dans les espaces temps comme dans la musique où on sait comment improviser parce le temps bat inéluctablement. Les espaces temps sont quotidiens, hebdomadaires, annuels. La réforme des rythmes éducatifs et surtout de vie ne doit pas être seulement scolaire. Elle doit prendre en compte tous les critères que j'ai évoqués : cohérence, bienveillance, coéducation, exercice des droits et des libertés par les enfants. Il y a des besoins de passages pensés, organisés, accompagnés, visibles, dédramatisés. Ces choses doivent être travaillées. Elles doivent faire l'objet d'un aménagement. Hubert Montagner milite pour qu'il y ait des aquariums dans les écoles pré-élémentaires pour que les enfants, le matin, continuent à rêver, à prendre le temps de laisser leur vigilance monter en eux devant un spectacle intéressant, un peu répétitif, apaisant. Il faut peut-être un budget aquarium. Ces passages instituent des rites dans les rythmes. C'est en ceci qu'ils sont un repère pour l'enfant et que l'enfant se voit grandir. L'enfant n'est pas dans la répétition. Chaque jour est un jour nouveau. En même temps, l'enfant a besoin de retrouver ses repères. De temps en temps, il faut lui signifier que, dans la journée, dans la semaine, dans l'année, il passe d'un espace-temps à un autre et que ça marque une progression et peut-être un progrès, en tout cas un parcours. J'insiste sur l'idée de ritualiser les passages. On sait que parfois ça manque beaucoup notamment dans les moments d'angoisse comme l'entrée en 6<sup>e</sup>, dans l'orientation de fin de 3<sup>e</sup> etc. Un autre élément est l'importance des temps libres. A l'âge primaire, un enfant ne passe que 10% de son temps à l'école, en temps et en activités scolaires. Le reste du temps est du temps familial, du temps de loisir organisé ou non et du temps de sommeil. 10% ce n'est pas beaucoup. Hier, Jets d'encre dans le journal qui nous a été remis, écrivait dans l'éditorial : « On a envie de dire à quel point l'apprentissage en dehors de l'école est l'essence du projet de vie, du développement personnel et de la compréhension du monde ». Ils y vont fort. Je ne suis pas sûr d'être complètement d'accord avec eux. Cet enjeu, qui doit être pensé dans un projet territorial qui se soucie non seulement des rythmes mais des contenus des temps éducatifs des enfants doit prendre en considération, c'est un sujet en soi et il faudrait deux heures pour le développer, la très grave inégalité des enfants devant les temps libres. On les appelle temps libres comme si cette

liberté-là entraînait automatiquement le bien-être et l'égalité répartition des ressources en matière de temps dit libre. La liberté et l'inégalité se conjuguent et pas la liberté et l'égalité. C'est un des gros enjeux des débats sur les rythmes et au-delà sur les projets de territoire. Heureusement, il semble qu'on commence à s'intéresser à ces temps libres. Les communes le faisaient déjà, mais peut-être pas de cette façon technocratique ou financière. La qualité de ce qui est proposé aux enfants devient plus visible et alerte. Pour ces raisons, il y a non seulement un besoin de projet éducatif territorial, mais un besoin de projet éducatif local et global qui mène de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte et même peut-être au-delà. Certaines villes ont fait des PEL de 0 à 25 ans. Attention, comme on l'entend avec les projets éducatifs départementaux, à ce qu'on ne se trouve pas avec deux PEDT sur un même territoire, ce qui serait troublant, un PEDT municipal ou intercommunal et un PEDT départemental pour les collégiens. On est capable de recréer une usine à gaz alors qu'on voulait avoir un seul laboratoire. Dans ce cadre-là, je voudrais conclure là-dessus et l'ouvrir au débat, je pourrais l'affirmer, mais il est plus intéressant de l'ouvrir au débat, il me semble que chacun des adultes, les professionnels, les élus ont besoin de l'expertise d'expérience et de l'expertise d'usage des enfants et des jeunes qui ne peuvent pas être des objets dans les projets qui les concernent. Ils ne peuvent être que des sujets. L'enfant est sujet du projet. Il ne peut pas être l'objet de projet, surtout de projets de cette nature où son vécu est une ressource. La connaissance, la perception, l'analyse de son vécu sont une ressource pour les concepteurs de projets. Il en va de même de l'expertise de l'expérience et d'usage des parents qui sont gestionnaires dans la durée de 0 à 18 ans du rythme, du cadre et des conditions de vie de leur enfant au moins au sein de l'espace-temps familial, mais pas seulement. A Vichy et dans l'Allier, on sait bien à quel point être parent c'est aussi faire beaucoup de kilomètres pour conduire l'enfant d'un espace-temps à un autre. Pourquoi faut-il consulter les enfants, les jeunes et les parents ? La convention internationale des droits de l'enfant fait une obligation juridique qui doit être appliquée et transposée dans le droit et les pratiques françaises. C'est une question d'efficacité et de pertinence. On sait que ce qui est fait pour les jeunes mais sans les jeunes est souvent déserté par les jeunes. Mieux vaut construire avec eux pour ne pas gaspiller l'argent public. C'est aussi l'occasion de valoriser la citoyenneté, la démocratie et sa mise en pratique progressive pour les enfants et les jeunes. On a une formidable occasion, non pas de faire de l'incantatoire ou une discipline scolaire supplémentaire, mais de faire vivre la citoyenneté et la pratique démocratique des enfants y compris les notions de mandats impératifs qui structurent la pratique démocratique, la leur faire vivre et la vivre avec eux. Nous avons un rôle de guide dans ce domaine. Du côté des parents, il y a lieu de renforcer à cette occasion, sur un sujet qui les intéresse et qui les mobilise. On n'a jamais vu autant de débats sur l'éducation. Ce n'est pas parce qu'il y a un faible taux de participation aux élections des représentants de parents d'élèves qui est une sous-catégorie des parents que les parents et les adultes plus généralement ne s'intéressent pas aux questions éducatives et surtout actuellement où la possibilité d'un projet coopératif est ouverte. Les parents ont besoin de nouveaux cadres pour exprimer leur intérêt pour les questions éducatives. Quant au comment de l'implication des enfants et des jeunes, mon expérience montre que ça ne s'improvise pas. Il y a besoin de rigueur, de méthode, d'accompagnement, de formation des acteurs. Je ne fais de pub pour mes activités de consultant parce qu'on est plusieurs à commencer à s'y intéresser. Ça ne s'improvise pas. Par respect des enfants, il faut savoir le faire. Vos expériences sont les bienvenues. Dans le livret de présentation de Neuj'Pro, sous mon nom figure un lien internet vers un guide que nous avons élaboré sur la participation des enfants et des jeunes aux dynamiques de projets éducatifs de territoire. Sur le site de DEI France, vous verrez des développements notamment sur les méthodes participatives.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** Merci Monsieur Jésus pour cette riche intervention. Je vous propose une dizaine de minutes pour des questions ou des échanges avec Monsieur Jésus au sujet de cette cohérence, cette complexité de l'action éducative.

**Gérard Marquié, INJEP :** Vous avez parlé des rythmes biologiques en précisant que ça ne suffisait pas pour mettre en place une politique des rythmes éducatifs. Pouvez-vous développer cet aspect-là ?

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :** C'est le fruit de mes observations de médecin de service public. J'ai travaillé dans des quartiers urbains et des zones dites périurbaines où les contraintes temporelles de l'emploi des parents sont à prendre en considération dès la première consultation. Quand les parents venaient consulter pour une question relative au développement, au bien-être, aux apprentissages, au comportement de leurs enfants ou à

d'autres situations qui pouvaient altérer leur bien-être et leur développement. En faculté, on aurait pu m'apprendre la chronobiologie bien rigoureuse à la Testu, à la Montagner que je respecte, qui est très cohérente, qui résume des observations en laboratoire incontestables qu'il faut connaître et dont il faut s'inspirer. Mais en pratique sur un territoire donné, quand vous voulez construire un projet avec les parents et l'enfant allant vers le mieux-être des uns et des autres, vous êtes obligé de remiser un peu ce que la faculté ou les laboratoires vous enseignent pour voir ce que concrètement on va pouvoir faire d'accessible avec les uns et les autres. C'est en cela que je dis qu'il faut aussi prendre en considération les contraintes et les rythmes sociaux et familiaux. Cela ne veut pas dire que ce sont les employeurs qui vont décider de la façon dont on fait l'éducation sur un territoire. Les contraintes, notamment des parents, sont la plupart du temps incontournables si on veut continuer à avancer ensemble. Après, peut-être qu'ils en déduiront politiquement ou syndicalement ce qu'il y a lieu de faire savoir à leurs employeurs quand ils sont aussi parents. Ce sujet devrait se développer. Dans quelques grandes entreprises, on commence à prendre en considération la dimension parentale du salarié. On est loin que ça puisse être appliqué, ni même qu'il y ait des volontés politiques ou économiques pour le prendre en considération. Or dans les pays qui le font, on a pu observer que les parents sont souvent plus efficaces au boulot lorsqu'en tant que parents ils se sentent apaisés du point de vue de leurs responsabilités éducatives et familiales.

**Maurice Daubanet, défense des enfants international France à Clermont-Ferrand :** Tu nous as dit que, dans la convention, dans le code civil, il y a avait la prise en compte de la participation de l'enfant lui-même à sa vie quotidienne, que ce soit par les parents ou les éducateurs dans le lieu scolaire ou éducatif ou extérieur à l'école. Comment dans ton expérience, tes réflexions, vois-tu cette prise en compte autrement que on les écoute et après on fait ce qu'on veut ? Ou on prend en compte ce que dit celui qui a une parole plus forte. Il y a là aussi quelque chose à travailler. On en est au début. En France, on n'est pas très avancé sur la prise en compte de la parole de l'enfant. Est-ce démagogique, pas démagogique ?

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :** En France, ça fait longtemps qu'on écoute les enfants. Ça a commencé à la fin du XIXe siècle avec les premiers mouvements d'éducation populaire, avec des éducateurs qui ont mis en place des communautés éducatives où les enfants étaient associés à la gestion de l'école ou de l'internat et participaient à des décisions. Mais ça reste tout le temps à soutenir, à affirmer et à rendre plus pertinent sur le plan méthodologique. C'est pourquoi il faut en permanence non seulement militer, mais mettre en pratique la participation des enfants et dans les différentes circonstances où ça se pose. Je ne dirai rien des familles puisqu'on n'est pas là pour ça au Neuj'Pro, même si dans le bouquin que je suis en train de préparer il y aura un chapitre consacré à l'actualité de la notion de démocratie familiale, la façon dont on s'organise en famille pour prendre une décision aujourd'hui. J'ai vu les évolutions en 35 ans de pratique. A tel point que j'ai pu à la fin de mon exercice professionnel proposer à certaines familles de mettre en place des conseils de famille ou son équivalent, un espace temps où on peut se mettre dans l'état d'esprit de décider ensemble ce qu'on va faire. Pour élaborer les projets de territoire, on peut procéder de la même façon, c'est-à-dire prendre les enfants au sérieux. Il ne s'agit pas de leur montrer un visage ennuyeux de la démocratie et qui serait une contrainte de plus. Ça peut prendre la forme des jeux ou du dessin. J'en ai vraiment découvert l'intérêt il y a une dizaine d'années en travaillant comme consultant auprès d'une grosse association gestionnaire d'établissements et de services de protection de l'enfance en Savoie à Albertville. Dans le cadre de la loi qui oblige à réévaluer les projets d'établissements et de services, cette association a souhaité associer tous les professionnels y compris les chauffeurs, les maîtresses de maison, mais aussi les parents. Ce n'est pas rien quand dans la protection de l'enfance on leur demande de participer à l'évaluation de services auxquels sont confiés leurs enfants. C'est audacieux. Et l'association a souhaité associer aussi les enfants et les jeunes, de 4/5 ans jusqu'à 21 ans. Ça a été possible. Et les apports des parents, des enfants et des jeunes ont été extrêmement riches. Pour cela, il a fallu structurer une volonté, convaincre les professionnels qui n'étaient pas tous d'accord surtout du côté des psys qui veulent bien écouter les enfants, les parents et les jeunes à condition de garder cette parole pour eux. Dans un collectif, ils sont mal à l'aise. Et rendre cette parole publique et politique, ce n'est vraiment pas leur truc. Mais au bout d'un certain temps, ils ont vu le changement de climat que ça amenait dans l'institution. Ces enfants, ces jeunes ont pu apporter des contributions. Mais avec ces jeunes on est passé par le dessin. On leur a expliqué avec des mots appropriés l'enjeu de cette évaluation du projet, sur ce qu'ils en avaient pensé. D'autres ont écrit, notamment les Francas, sur la participation des jeunes dans les processus de projet de territoire. Il faut y

aller de façon prévue, instituée, rigoureuse, visible, souple et adaptée. J'ai accompagné une ville dans la mise en place de la réforme des rythmes et j'ai pu obtenir la constitution de groupes d'enfants de l'école primaire porteurs de propositions. Il aurait fallu que ces groupes soient constitués en dehors des écoles comme pour les parents qu'on peut rencontrer en dehors des écoles et au-delà du statut de représentants de parents d'élèves. Il faut voir dans quelle phase on peut le plus efficacement mobiliser les enfants. Est-ce dans l'élaboration du projet ? Est-ce dans sa mise en œuvre ? Là c'est plus complexe. Est-ce dans l'évaluation du processus ou l'évaluation du résultat ? Les jeunes et les enfants ont des éléments d'éclairage très importants à nous apporter. Et il faut en même temps assouplir les méthodes. Les animateurs de cette ville que j'ai accompagnée étaient convaincus que les enfants avaient des choses à dire. Mais la façon la plus appropriée qu'on a trouvée ensemble pour recueillir les points de vue des enfants était que chaque animateur ait un petit carnet dans sa poche pour noter au fil des activités ce qui se disait et pour ensuite réunir les enfants en reformulant ce qu'ils avaient dit. Il y a eu renforcement de leur discours par validation du collectif. En effet, la forme compte beaucoup en matière de démocratie. La forme doit justifier le fond.

**Sophie Dargelos, membre du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas :** En complément de ce que dit Frédéric, effectivement ce n'est pas prendre en compte seulement la parole des enfants. On est dans un aller-retour personnalisé. Mais c'est aussi organiser des formes collectives de validation et organiser le retour. En effet, c'est l'éternel problème que vivent aussi les adultes de la démocratie représentative ou de la démocratie participative. En démocratie représentative, quel retour ai-je ? Nous ne leur faisons pas vivre les affres que quelques adultes ressentent très fort au fond de leurs tripes. Frédéric citait les Francas, d'autres associations et des mouvements pédagogiques que je représente aussi aujourd'hui. Qu'est-ce que les classes coopératives ? Les conseils d'enfants et de jeunes dans les structures de loisirs quelles qu'elles soient, les conseils de parents en complément qui se mettent en place de plus en plus. J'adhère à l'idée d'associer les enfants au projet éducatif local, à sa mise en vie, à sa définition, à quelques éléments de sa mise en œuvre. Mais ceci serait vain s'il n'y avait pas aussi dans les espaces éducatifs concernés par le projet éducatif local des espaces de participation qui ne soient pas de faux espaces où on utilise la parole des enfants.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** Merci. Vous avez compris la nécessité d'associer les parents et les enfants à cette démarche de projet dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. Je vous propose d'écouter Madame Bégou qui va nous expliquer, à partir de cette prise en compte qui ne se limite pas aux enfants et aux familles, comment avec les partenaires on peut mettre en place une démarche concertée dans le cadre de la réforme.

**Nadine Bégou, chargée de mission « Territoires éducatifs » Ariège-Pyrénées :** Je ne sais pas si je vais expliquer. Je vais me contenter de présenter un témoignage concernant le département de l'Ariège. Je vais utiliser un support visuel pendant la première partie de mon intervention. Je vais démarrer par un petit point géographique pour situer le département de l'Ariège parce qu'on a souvent tendance à confondre l'Ariège et l'Ardèche. L'Ariège est un petit département d'à peine plus de 150 000 habitants. Le chef-lieu est la ville de Foix avec même pas 10 000 habitants. La plus grande commune de l'Ariège est Pamiers avec 15 000 habitants. 332 communes et 20 intercommunalités. L'échelle de l'intercommunalité prend une grande importance. La plus grande intercommunalité ariégeoise a 27 500 habitants. Il me semble important de présenter notre cadre au préalable. Avant de parler de la mise en place de la réforme dans le département, je me présente. Je suis chargée de mission « Territoires éducatifs ». Je vais vous présenter ce qu'est « Territoires éducatifs » et les préalables mis en place dans le département qui expliquent la façon dont la réforme s'est mise en place. « Territoires éducatifs » est une plate-forme partenariale qui réunit au sein du département un ensemble de partenaires institutionnels et fédératifs. Les institutions sont la Caisse d'allocations familiales, le Conseil général, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, DDCSPP, l'Education nationale. Des partenaires se sont rattachés récemment dont la Mutualité sociale agricole. Nous avons des partenaires fédératifs avec une structure inter-fédérative qui s'est développée dans le département pour renforcer l'éducation populaire. Il a semblé important aux fédérations populaires de se regrouper pour pouvoir porter plus fortement leurs valeurs. Nous avons la Ligue de l'enseignement, les Pupilles de l'enseignement public, l'OCCE, Léo-Lagrange, loisirs éducation citoyenneté qui est une émanation de Léo-Lagrange, les Francas, les foyers ruraux. Je pense que je n'ai

oublié personne. S'est également rattachée plus récemment à cette démarche la FCPE, fédération des conseils de parents d'élèves. Pourquoi la FCPE ? Parce qu'il n'y a pas d'autres fédérations de parents d'élèves présentes et dynamiques dans le département. S'est rattachée aussi l'association des maires qui est partenaire de cette démarche.

Je vais vous expliquer notre cadre général. Il nous a semblé important dans le département de réfléchir conjointement à ce que l'on mettait derrière le terme de politiques éducatives. Chacun à son niveau intervient dans ce domaine auprès des enfants et des jeunes. Les enjeux ne sont pas les mêmes pour tous. La culture n'est pas la même pour tous. Il nous a semblé important d'avoir une culture commune et de poser un cadre commun. Ce cadre commun a été posé autour d'une perception des politiques éducatives qui peut être différente ailleurs. On l'a travaillée de cette façon. Notre public va de 0 à 25 ans. C'est le choix qu'on a fait. L'échelle territoriale qui nous a semblé pertinente en Ariège est la communauté de communes compte tenu de la géographie du département, de la taille des communes notamment. La communauté de communes prend toute son importance et le regroupement de communes est évident pour la mutualisation des ressources. Il nous a semblé important de travailler le développement des politiques éducatives à l'échelle des communautés de communes. Il nous semble important que les décisions en matière de politiques éducatives soient prises à l'échelle locale. Les élus locaux fixent les orientations politiques en matière de politiques éducatives. Il nous a semblé important de mettre en avant la notion de pilotage coordonné et concerté à l'échelle locale également. Nous travaillons avec les communautés de communes sur la mise en place de comités de pilotage locaux qui rassemblent des partenaires qui ont tous une action dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dans ces acteurs locaux, on trouve des élus, des parents, des enseignants, des animateurs, des professionnels de l'enfance et de la jeunesse et du travail social. Il y a aussi des intervenants associatifs, des enfants, des jeunes dans le meilleur des cas même si ça n'est pas toujours facile à mettre en place. Il nous a semblé important de travailler sur les espaces et les temps de concertation. Décréter la concertation est facile. Mettre des gens autour d'une table est facile. Mais ce n'est pas parce que des personnes sont autour d'une table que la concertation existe réellement. Je suppose que vous le vivez tous les jours. Si on n'a pas pensé des espaces et des temps de concertation, ça ne fonctionnera pas forcément. A partir de là, il nous a semblé important de travailler sur la notion de projet éducatif local ou projet éducatif global. C'est une question de sémantique. L'important est de savoir ce qui rassemble. C'est cette notion de projet éducatif global concerté qui met en synergie des projets partagés, spécifiques et complémentaires. En effet, le projet d'école n'est pas toujours la même chose que le projet d'une structure de loisirs ou autre. Il nous semble important de travailler sur cette notion de partage et de complémentarité des projets au sein d'un projet plus global partagé. Nous travaillons les projets éducatifs locaux sur la base de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, public de 0 à 25 ans. Il y a des choses plus transversales comme le lien avec les parents. Quand on parle de petite enfance, on parle des projets de structures d'accueil des jeunes enfants, mais aussi des projets de relais d'assistants maternels, des projets passerelle etc. Quand on parle de l'enfance, on parle de la semaine scolaire avec l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, de l'articulation avec la famille et entre les projets de structures aussi sur la notion de parcours éducatifs. Il nous a semblé important de ne pas dissocier ce qui est extrascolaire et périscolaire dans le cadre de la semaine. Le mercredi même si c'est de l'extrascolaire, ça fait partie d'un même temps de la semaine scolaire qui, dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, a une logique. Les vacances sont plus spécifiques. On n'aura pas les mêmes projets. C'est pour ça que nous avons dissocié les deux. Pour la jeunesse, ce sont des projets dans le territoire sur l'engagement, l'emploi, la formation, la santé, la mobilité, le logement, les échanges etc. Il nous a semblé important de nous mettre d'accord sur ce dont on parlait, sur le cadre dans lequel on intervenait. Il y a certainement des choses oubliées, mais c'est un choix que l'on a fait et que nous avons posé dans un schéma départemental. Ce n'est pas un joli document qui reste au fond d'un tiroir. Il nous a semblé important que cette philosophie ou cette éthique soit déposée sur du papier cosignée par un ensemble de partenaires et organisée à partir d'un schéma de décisions bien posées au préalable. En plus de ce schéma départemental, nous avons un conseil départemental de politiques éducatives concertées en Ardèche. C'est une instance plus politique que nous avons curieusement créée plus récemment. Nous avons fonctionné à l'envers. Il nous a semblé important que cette instance existe réellement. Ce conseil départemental réunit l'ensemble des partenaires cités tout à l'heure sur un plan plus politique. Il a un rôle de pilotage, d'orientation et d'évaluation. Ce conseil départemental fonctionne avec un comité technique départemental des politiques éducatives qui se réunit à peu près tous les deux mois. Le conseil départemental se réunit une fois par an ou deux fois en fonction des besoins. Le comité technique départemental a davantage une fonction d'analyse, de propositions et de mise en œuvre. C'est la cheville ouvrière de cette démarche.

Nous avons ensuite une organisation en groupes de travail sur divers points : le suivi des conventions territoriales, le suivi du volet communication parce que nous avons développé un site internet au service des territoires, un suivi du volet articulation des temps éducatifs. Nous n'avons pas voulu mettre là les PEDT ou la réforme des rythmes. Pour nous, c'est une réflexion qui entre dans un cadre général. Lorsque la réforme des rythmes est arrivée, elle nous a confortés dans le travail que nous faisons déjà même si elle a compliqué des fonctionnements. Mais pour nous, ce n'était que quelque chose qui venait enrichir éventuellement la réflexion que nous avons déjà posée avec le schéma départemental. Dans les groupes de travail, se fait aussi un travail sur l'éducation à l'environnement et sur la complémentarité des formations et des acteurs. Le document du schéma départemental a été cosigné par l'ensemble des partenaires institutionnels et représentants des associations et fédérations de l'éducation populaire. Parfois, on nous a renvoyé que ce document pouvait rester au fond d'un tiroir. Il sert à ne pas autoriser l'un ou l'autre des partenaires à faire n'importe quoi. Par exemple, quand un dispositif national arrive, ça a été le cas avec la réforme des rythmes même si elle n'est pas un dispositif, il y a tendance pour une institution à suivre les orientations nationales, à appliquer à la lettre les textes. Le schéma départemental est un cadre départemental dans lequel chacun s'est engagé. L'existence de ce document permet de dire : attention vous vous êtes engagés sur un certain nombre de choses auprès des territoires, avec les territoires, vous ne pouvez pas aujourd'hui faire n'importe quoi et aller à l'encontre de ce qui a été posé. Le schéma a au moins ce mérite-là. Le schéma a été posé à partir de principes. Il a été écrit en deux temps. Il y a eu une première étape en 2010 qui a posé des principes partagés entre l'ensemble des partenaires. En 2012, nous avons signé la déclinaison en actions de ces principes qui reprennent la notion de partenariat, d'accessibilité pour tous, de continuité éducative, de la place des parents, de la conduite, du pilotage, de l'évaluation etc. Ce préalable vous permet de comprendre pourquoi la réforme s'est mise en place rapidement dans l'Ariège.

Nous avons 172 écoles dans le département. Depuis de nombreuses années, nous avons développé des services périscolaires dans le département avec les ALAÉ, accueils de loisirs associés à l'école. L'ALAÉ est l'ancien CLAÉ, centre de loisirs associé à l'école. Ce concept a été développé par les Francas dans les années 70. Il avait été très suivi en Ariège. Il avait été le moyen de créer des services à la population, de fidéliser les populations en offrant des moyens de garde aux familles implantées dans des territoires parfois très ruraux. Très rapidement, l'Ariège a mis en place des structures de loisirs associées aux écoles dans le département. Aujourd'hui, il y a 119 ALAÉ sur les 172 écoles présentes dans le département. Je mets cet élément en avant parce qu'on peut arriver à comprendre pourquoi, quand la réforme des rythmes scolaires est arrivée, 98% des communes ont appliqué la réforme dès 2013. Ce n'est pas la seule explication. On a une couleur politique du Département qui explique que les élus se soient engagés aussi facilement dans cette proposition. Il me semble important de poser ce cadre qui explique qu'il y avait déjà des facilités à entrer dans cette réforme parce qu'on était déjà dans une réflexion qui emmenait les mêmes éléments que ceux emmenés par la réforme. L'existence d'une plate-forme partenariale, de ce schéma départemental a facilité la mise en place de cette réforme. C'est aussi l'existence d'un réseau de professionnels qui sont des référents des politiques éducatives dans chaque communauté de communes. Nous avons ce qu'on appelle des coordonnateurs des politiques éducatives qui sont implantés dans chaque communauté de communes. Ce sont des personnels propres à la collectivité, soit des personnels associatifs soit des personnels directement embauchés par la collectivité, mairies ou communautés de communes. Ils ont un rôle dans chaque territoire d'animation du partenariat local. Nous travaillons dans le département avec ce réseau de professionnels qui est extrêmement précieux. En effet, il permet d'avoir un relais très facile sachant que nous bénéficions d'un département de 150 000 habitants avec une proximité de relation évidente. Que ce soit au niveau institutionnel ou avec les territoires eux-mêmes, on est dans une relation de proximité qui fait que tout le monde se connaît. Cela a ses inconvénients, mais en l'occurrence ça a beaucoup d'avantages. D'autres éléments ont facilité la mise en place de cette réforme. Nous sommes dans une logique de formation commune et concertée notamment avec l'Education nationale. Nous avons la chance d'avoir un inspecteur de l'Education nationale qui a en charge spécifiquement le dossier des politiques éducatives et qui soutient cette démarche départementale et qui a une écoute positive sur les propositions faites et co-construites. Nous avons conjointement mis en place des formations enseignants/animateurs qui ne sont pas généralisées, qui sont compliquées à faire vivre à cause des temps communs qui ne sont pas faciles à trouver. Mais nous avons mis en place des formations entre IEN, enseignants, CPC, animateurs à l'échelle locale, y compris des formations d'élus. Cela permet d'être en lien avec la volonté départementale. Avec l'Education nationale, nous avons réussi à faire flécher, dans les fameuses 108 heures des enseignants, 6 heures, ce n'est pas énorme, c'est un début,

spécifiquement pour la concertation liée à la mise en place de la réforme des rythmes et de manière plus globale à la réflexion sur la complémentarité des projets. 6 heures par enseignant et par an, ce n'est pas beaucoup. Ça a le mérite d'exister. L'ancienne directrice académique des services a informé l'ensemble des enseignants qu'ils devaient consacrer 6 heures à cette concertation. Notre démarche départementale nous emmène à signer avec l'ensemble des communautés de communes, progressivement, des conventions territoriales de partenariat sur un projet éducatif global local et sur cette idée d'existence de groupes de concertation locaux qui réunissent l'ensemble des acteurs éducatifs à l'échelle locale en fonction des réalités des territoires.

Un dernier élément qui nous semble avoir facilité aussi la mise en place de cette réforme est la confiance. En effet, le partenariat auquel je fais référence a été un long processus. Le partenariat éducatif en Ariège a été cultivé depuis une trentaine d'années avec, au départ, le fonds départemental des loisirs actifs qui était déjà un fonds commun entre institutions au service des projets des jeunes spécifiquement. Au fur et à mesure des années, s'est créée une confiance entre l'ensemble des acteurs institutionnels et fédératifs puisque les fédérations interviennent à divers titres dans les territoires. Cette confiance a permis de poser des choses fortes auprès des territoires. Je vais vous lire un petit passage d'un courrier envoyé par l'ensemble des partenaires institutionnels aux territoires dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes. Ça illustre ce que la confiance a permis d'arriver à écrire. Ce courrier a été envoyé à l'ensemble des écoles et des communes du département cosigné par l'ensemble des partenaires. Il expliquait comment nous situons le PEDT dans le cadre départemental. Nous ne souhaitons pas parler de PEDT, mais nous souhaitons parler du volet d'articulation scolaire/périscolaire dans le cadre d'un projet éducatif global. Ça a été écrit, signé par l'ensemble des partenaires institutionnels et envoyé aux territoires. Il a été écrit que « La réforme institue un espace éducatif qui allie temps d'enseignement, temps de loisir éducatif, temps de transition notamment avec la famille. Elle met également en avant le principe d'une équipe à compétences multiples. Chaque acteur contribue de sa place de manière coordonnée au développement harmonieux de l'enfant et à sa réussite à travers toutes les composantes de son développement ». C'est du discours. En effet, je vous rassure, on n'en est pas encore à cette notion d'espace éducatif dans les territoires. Je voulais dire que la confiance entre les partenaires a permis de mettre ça en avant et de tendre vers cette idée peut-être un peu idéaliste.

Sur ce qui a pu perturber la mise en place de cette réforme, nous avons vécu et nous vivons encore ce que vous pouvez vivre aussi. Il a fallu fixer un cadre horaire de manière précipitée. Les écoles ont dû fixer un cadre horaire à cause de ces trois-quarts d'heure. Dans ce cas, c'est de l'organisation seulement et on oublie le projet préalable. La question des transports a aussi été pour nous importante. Le département est rural et nécessite beaucoup de transports. Parfois, on a été obligé d'appliquer des horaires en fonction des transports gérés par le conseil général dans le département. La confrontation entre un cadre national et un cadre départemental a été compliquée pour nous. En effet, nous avons déjà fixé un cadre départemental. Le cadre national arrive avec ses idées propres et avec un accueil périscolaire qui a beaucoup été proposé aux collectivités qui n'en avaient pas. Nous n'étions pas dans ce cadre-là. Parfois, les choses se heurtent, notamment les identités des institutions chez les uns et les autres. Il y a l'absence de temps de concertation institutionnalisée. La réforme, bien avant la concertation, propose la complémentarité, mais ne propose pas la façon de mettre en œuvre la concertation et la façon dont on l'anime. Qui a la légitimité, la possibilité d'animer cette concertation à l'échelle d'un territoire ? On dit que c'est la collectivité responsable du PEDT. Mais quelle légitimité auprès des enseignants, quelle écoute, quelle confiance qui vont permettre de légitimer une personne dans la concertation et son animation ? C'est l'absence de définition d'un mode de gouvernance claire. La question des locaux et des espaces nous perturbe aussi. Les locaux scolaires ne sont pas toujours adaptés à ce que met en avant la réforme dont l'aménagement d'espaces permettant de respecter et d'aménager le temps de l'enfant.

Un dernier point nous a perturbés. C'est l'absence de qualification des animateurs. Dans nos accueils périscolaires, nous avons beaucoup d'animateurs qui ont le BAFA. On se retrouve avec des personnes qui occupent de plus en plus des postes de professionnels avec un BAFA qui n'est pas un diplôme de professionnel. Nous avons des animateurs qui ne sont pas toujours formés à la spécificité de l'établissement scolaire, de la relation avec les enseignants. On a deux mondes qui se confrontent et qui ont parfois du mal à trouver leurs marques. La formation est importante à développer, mais pour l'instant elle fait partie des freins. Au-delà de la peinture idyllique faite par le schéma départemental, on est loin d'être dans des choses qui coulent de source malgré le cadre posé. On a aussi des difficultés à mettre en place un certain nombre de choses. Il y a du boulot. Comme on a démarré en 2013, on a la

chance d'avoir dépassé un cadre essentiellement lié aux problématiques de l'organisation des horaires et de pouvoir davantage travailler sur le fond. Je vous remercie.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier** : Merci. Nous avons une dizaine de minutes d'échange sur des remarques, des difficultés, des témoignages sur ce qui se fait ailleurs.

**Sandra Manniez, ville d'Aix-les-Bains** : Ce type de coopération me laisse bouche bée. J'entends dans la même phrase parler de formation des enseignants et des animateurs. Chez nous, on est encore à la porte des écoles. On est loin de là et c'est pour cela qu'il est difficile de réagir. Je ne peux qu'être admirative de ce type de mise en place. En France, on est inégaux dans ce domaine. Je suis trop loin de ça pour arriver à me projeter.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier** : Très rapidement, pouvez-vous nous dire comment vous avez mis en place la réforme des rythmes ?

**Sandra Manniez, ville d'Aix-les-Bains** : J'ai été nommée à cette mission fin juin pour un lancement au mois de septembre. C'est 9 écoles, 2 400 élèves. Ça s'est mis en place dans la précipitation. Les rythmes avaient été votés par une commission regroupant des parents d'élèves et des enseignants. Nos rythmes sont bizarres. Je ne vais pas vous les expliquer parce que ça prendrait deux heures. La ville est divisée en cinq. Pour l'instant, on a mobilisé 130 agents de la ville, les ASEM, les ETAPS, les Dumistes et les agents des restaurants scolaires et d'accueils de loisirs. On accueille les enfants dans un temps de garderie améliorée sans projet pédagogique. Je suis en train d'en rédiger un qui se mettra en œuvre en janvier pour au moins garantir l'équité du service sur le territoire. En effet, pour l'instant les écoles en centre-ville sont mieux servies que les écoles en périphérie, les quartiers nord comme disait monsieur. Vous disiez que les animateurs n'avaient que le BAFA. Chez nous, ils ne l'ont même pas pour la plupart. Je suis en train de mettre en place un cycle de formation diplômante avec le PSC1 et le BAFA et huit autres cycles de formation non diplômante mais enrichissante pour la pratique.

**Bernard Pozzoli, vice-président du Conseil général de l'Allier** : Certains me connaissent comme vice-président du Conseil général de l'Allier, mais c'est le maire de Prémilhat qui va s'exprimer. 2 500 habitants à côté de Montluçon. Je vais parler de la mise en place des rythmes scolaires. J'ai entendu un certain nombre de choses qui m'intéressent beaucoup. On n'a mis en place les rythmes scolaires qu'à la rentrée de septembre 2014. Mais on y a travaillé depuis mars 2013. Ça a été compliqué parce qu'on s'est heurté à un rejet de l'équipe enseignante qui contestait la réforme des rythmes scolaires et qui n'a pas souhaité s'impliquer, dans un premier temps au moins, et qui a même cherché à mobiliser les parents contre la réforme. Les enseignants voulaient même faire voter en conseil d'école des motions contre la réforme. On a réussi à passer outre en disant que la loi était la loi et que celles prises ne nous plaisaient pas toujours comme celle demandant que les communes remplacent les enseignants quand il y a des grèves. On a dit que l'intérêt de l'enfant était aussi de se mettre au travail sur cette loi. On a mis en place un groupe de pilotage avec des représentants des parents d'élèves et des enseignants. Il n'y a que la directrice qui est venue tout le temps parce qu'elle s'est sentie obligée de représenter les enseignants. On a travaillé pendant des mois et des mois à réfléchir à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. On l'a mise en place en septembre avec des garanties sur l'organisation parce qu'on avait suffisamment travaillé tous les points en amont. Je n'ai qu'une école. 2 500 habitants, 200 élèves, dont 130 en primaire et 70 en maternelle. On a fait le choix de trois jours mardi, jeudi et vendredi et d'une heure le soir et de faire une diversité d'activités et d'animateurs. On a 9 groupes en primaire avec 9 activités différentes. Les enfants changent d'activité tous les jours, le mardi, le jeudi et le vendredi. Tous les trimestres, les groupes changeront d'activité. Tous les enfants pratiqueront les 9 activités. Ça va des arts plastiques à la gym, la danse, aux échecs, au scrabble, à la photo et à la vidéo, à l'environnement. C'est un gros boulot. Comme il n'y avait pas cette transition dont vous parliez tout à l'heure entre les enseignants et les TAP, on a recruté un emploi d'avenir qui a animé des colonies de vacances et qui se destinait au BAFD, à l'encadrement des enfants. On va l'accompagner dans cette démarche. Et, lui, il est chargé de cette coordination et cette transition. Il est dans l'école toute la journée et avec l'accueil périscolaire. Il coordonne l'ensemble des activités périscolaires. Pour les enfants, il y a quelqu'un d'identifié dans l'école. Lui et la responsable de l'accueil périscolaire font cette coordination. A 15h30, on réunit tous les enfants de primaire sous le préau avec l'ensemble des

animateurs. Chacun part avec son animateur dans le groupe et le lieu qui le concerne. Il y a cinq minutes d'articulation entre l'école et les activités.

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :**

Au début de l'année scolaire, les enfants se voient présenter la palette des activités possibles ? Comment se les répartissent-ils ? Choisissent-ils ? Leurs parents choisissent-ils pour eux ? Y a-t-il d'autres modalités ?

**Bernard Pozzoli, vice-président du Conseil général de l'Allier :** On s'est posé toutes ces questions. Au début, on voulait les faire choisir. Mais c'était trop compliqué. Au début, avec les parents d'élèves, nous étions partis sur l'idée que les enfants feraient la même activité pendant sept semaines. Mais on s'est dit que si un enfant n'aimait pas une activité, on ne pouvait pas lui faire faire trois fois par semaine et pendant des semaines cette même activité. Comme ils changent d'activité tous les jours et changent de cycle d'activité tous les trimestres, on s'est dit qu'on n'allait pas les faire choisir. On a créé des groupes CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 pour qu'il y ait des niveaux. On a fait une mixité entre les filles et les garçons et entre CM2 et CM1 sans demander aux parents et sans demander aux enfants s'ils avaient envie d'aller avec un tel ou de faire telle activité. Le jour de la rentrée scolaire, après accord des enseignants, l'équipe municipale a tenu un stand. J'étais là avec des élus et les services. On a accueilli tous les parents pour leur donner une charte des temps d'activités périscolaires pour expliquer l'organisation et les droits et les devoirs de chacun. On a dit aux parents qu'ils inscrivaient leur enfant aux TAP toute l'année pour les trois jours sauf événement majeur et que ce n'était pas à la carte parce que ça devient ingérable pour nous petite commune. En début d'année, on a aussi donné à tous les parents le planning d'activités de leur enfant.

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :** Cet enjeu est important à suivre et à accompagner. À Paris, une option a été prise. Pendant quinze jours, les enfants ont pu découvrir les activités proposées. Il n'y a pas eu de formation des animateurs à l'accompagnement au choix des enfants. Et très vite, les enfants ont reproduit les stéréotypes garçons/filles. Par ailleurs, les parents ont diversement apprécié que leurs enfants puissent choisir. Les animateurs et les parents n'ont pas encore eu l'occasion d'échanger à ce sujet. Dans les milieux aisés, les parents ont critiqué les choix de leurs enfants qui sont allés vers des activités pas rentables scolairement. Dans les milieux populaires, les parents ont apprécié la diversité des choix offerts à leurs enfants. Dans toutes les villes, c'est un point qu'il serait intéressant de préciser et d'accompagner.

**Jean-Benoît Monin, Directeur de l'association enfance jeunesse à Saint-Rémy-en-Rollat :** La collectivité a demandé à l'association de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dans la commune. Nous avons voulu un PEDT participatif et fédérateur. Ça faisait dix ans que l'association demandait à avoir un projet éducatif global. Ça a été à l'envers. Le PEDT nous a permis de développer un co-langage éducatif. La méthodologie a été un comité de pilotage restreint avec les directrices d'école, le maire, l'adjoint au maire, le président de l'association enfance jeunesse, le directeur de l'association enfance jeunesse et deux représentants de parents d'élèves, un pour l'école élémentaire et un pour l'école maternelle. Après, un comité de pilotage élargi a englobé l'ensemble des associations locales, où avec les familles, les enseignants, les associations locales, l'équipe d'animation des centres de loisirs, les élus qui ont bien voulu participer, on a défini des pôles d'activité répondant aux attentes des enfants. Des groupes de travail ont imaginé les activités qui allaient être proposées. La mise en place s'est faite en 2014. Les activités ont répondu globalement aux attentes des enfants. La seule problématique rencontrée, comme Monsieur Pozzoli à Prémilhat, est celle du choix et de la participation de l'enfant. C'est un objectif aussi très important pour nous. On le développe dans nos centres de loisirs dans l'accueil jeunes avec des associations de jeunes, des juniors associations. On accueille 180 enfants en deux fois 1h30. Et il nous était difficile de laisser le choix aux enfants pour des questions de sécurité. Ça nous aurait demandé une logistique très importante. On a répondu aux attentes des enfants. On n'est peut-être qu'au milieu de l'échelle de participation. On n'est pas à l'échelon 10. On leur a demandé ce qu'ils avaient envie de faire pour essayer de proposer des pôles adaptés à leurs demandes et correspondant aux attentes des familles.

**Frédéric Jésus, pédopsychiatre et vice-président de Défense des enfants international :** Sécurité, participation, on retrouve ce dilemme. Protection et émancipation.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier** : Merci. Nous allons passer à notre dernière intervenante, Madame Dargelos qui va aborder la réforme des rythmes par rapport au sens de l'action éducative et à l'articulation du temps scolaire et périscolaire.

**Sophie Dargelos, membre du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas** : Le CAPE, collectif de 22 associations, a un site où vous trouverez des positions sur les temps éducatifs. Au regard de l'expression de madame tout à l'heure, il me semble important de mesurer le chemin qu'on a fait même s'il reste encore beaucoup de chemin sur X sujets. Dans les questions d'éducation, le métier est toujours à remettre sur l'ouvrage. On n'a jamais terminé. Notre société bouge, les mômes changent, deviennent des petits poucets et petites poucettes. Dans mon intervention, je me sens moins tenue de convaincre sur la nécessité de faire avec les enfants. Je me sens moins tenue de faire un couplet sur l'intérêt d'une coopération ou d'une éducation. Par rapport à il y a deux ans, je me sens moins tenue d'associer la question dite des rythmes scolaires à la question du projet éducatif local. Peut-être qu'ici dans la salle, l'élite de la réflexion éducative est-elle réunie. J'entends très peu les TAP et les NAP. Je me dis que les choses avancent et j'ai envie de le partager avec vous. J'ai dit ce que je ne dirai pas. Mais j'ai envie d'insister sur quelques points en complément de ce que mes collègues ont dit. On est dans un mouvement qui sera irréversible. On n'a jamais parlé autant de questions d'éducation, d'école bienveillante et on n'a jamais autant porté la notion d'éducabilité de tous. Ce n'est pas facile à entendre. L'éducabilité de tous n'est pas évidente à porter. Il me semble que c'est un des moyens pour la société française de bousculer la tendance décrite par PISA qui pointe l'inégalité que notre système scolaire produit, l'inégalité que notre système scolaire n'arrive pas à laisser en dehors de l'école. Je n'apporte pas de réponse figée sur ces deux façons de concevoir les choses, sur des phénomènes d'anxiété des élèves français plus importante que celle d'autres élèves dans d'autres pays étrangers, y compris d'anxiété de ceux qui sont repérés comme réussissant à l'école. C'est gravissime. C'est compris dans PISA. Mais ça a été moins mis en exergue me semble-t-il. On a beaucoup débattu d'éducation, mais on a peu parlé des conditions d'apprentissage. C'est sur cet aspect que j'ai envie d'insister pour compléter ce que vous avez dit auquel nous adhérons aux Francas, au CAPE. J'ai envie de parler de ces conditions d'apprentissage qui me semblent nécessaires, c'est-à-dire des temps éducatifs et de la nécessité de donner du bon temps pour apprendre. Vous pouvez mettre des guillemets au terme de bon. Frédéric pourra réagir sur la sémantique. L'aménagement des temps éducatifs est l'opportunité d'enseignement moins long. On mobilise cognitivement moins les élèves. Mais ce n'est pas qu'une logique arithmétique. C'est ce que nous devons faire passer. C'est ce qui a été un élément difficile du débat. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la programmation des temps d'apprentissage et simultanément sur la réflexion à propos des formes d'apprentissage. Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sont tout autant concernés. Donner le temps d'apprendre, c'est donner du temps au questionnement, à la recherche, au tâtonnement, à la confrontation avec le réel, avec les autres, avec ses pairs, avec des adultes qui ne sont pas que les enseignants. C'est aussi respecter les cheminements personnels d'appropriation, de réinvestissement d'un savoir, d'une connaissance. On constate que l'apprentissage est rarement consécutif à l'activité, à la situation pédagogique proposée que ce soit celle des enseignants ou d'autres acteurs éducatifs. Il y a besoin de temps de latence indispensables pour que les apprenants, c'est pareil pour les adultes, fassent les liens entre les situations proposées. C'est souvent dans une autre situation d'apprentissage que le déclic se produit. L'autre situation d'apprentissage n'est pas seulement dans le temps scolaire. On n'est pas dans la logique qu'on décrivait autrefois ou que certains décrivent encore où le temps péri ou extrascolaire permettrait de mettre en pratique les apprentissages de l'école. Aujourd'hui, on avance davantage dans une conception où on ne sait pas quand aura lieu le déclic. Ça serait trop simple, sinon on aurait réglé plein de choses sur l'apprentissage depuis longtemps. Le déclic sur des notions mathématiques peut très bien avoir lieu un mois plus tard dans la classe, comme il peut avoir lieu à la maison, avec des copains ou dans le temps du centre de loisirs. Apprendre dans les temps péri ou extrascolaires, il me semble important de concevoir que le mieux n'est pas toujours à l'école et que le pire n'est pas toujours dans la structure d'accueil ou de loisirs. L'aménagement des temps éducatifs doit permettre d'être vigilant à ce que je viens de dire mais aussi à ce que l'accessibilité soit effective pour tous. Dans le rapport de la commission nationale de suivi des rythmes scolaires animée par Madame Moulin Civil rectrice de Lyon qui devait être là aujourd'hui, on lit que la réforme de l'aménagement des temps éducatifs permet de mieux concevoir les temps d'apprentissage, mais qu'il permet aussi l'accessibilité évoquée et notamment de compenser les inégalités d'accessibilité. Nombre d'enfants de familles en difficulté, CSP

moyenne ou en fragilité n'ont pas accès à des loisirs éducatifs de qualité. Je propose de la photo, de la vidéo. C'est l'occasion que 85% des enfants aient accès à des activités. 85% de manière homogène sur le territoire, c'est le nombre d'enfants qui pratiquent des activités dans les NAP et les TAP, les nouvelles activités périscolaires.

Je voudrais aller plus loin et faire quelques suggestions. Chez les Francas, beaucoup évoquent les comités de pilotage, les espaces institutionnels. Ils sont indispensables. Mon propos n'est pas de dire qu'ils n'ont pas de valeur, bien au contraire. Mais l'ambition à travers un projet local d'éducation est d'aller au-delà des PEDT, des PEG, des PEL est d'avoir un espace dans une logique, une dynamique d'éducation populaire qui réunisse tous les acteurs éducatifs, parents et enfants compris, et tous les citoyens afin de réfléchir aux valeurs qu'on met sous les termes d'éducation, d'action éducative, ce qu'on entend par apprentissage, de discuter de problèmes quotidiens, d'animer la participation des parents. Mais j'insiste sur le fait d'être au-delà des parents et d'inviter tout citoyen. L'idée est d'avoir un projet local d'éducation, non pas qui englobe les projets éducatifs de chaque espace éducatif, mais qui fédère, qui donne le la dans l'esprit de ce que vient de décrire Nadine avec son schéma départemental qui fédère les institutions, les acteurs éducatifs. L'idée est d'avoir pour les territoires un espace qui permette de décrire des valeurs et de donner un sens partagé, je ne dis pas commun, aux projets éducatifs des différents espaces éducatifs comme le projet social de la crèche, le projet du centre social, du centre de loisirs, de l'école, de l'école de musique etc. Déjà plein de logiques sont en œuvre là-dessus. Ensuite, il s'agit de faire en sorte que le projet d'école, le projet d'établissement au collège puissent prendre en compte les projets des structures de loisirs et que les projets des structures de loisirs puissent prendre en compte le projet d'école ou d'établissement. Il n'y a pas une logique de face à face. Il y a peut-être des logiques de miroir à trouver. Lorsqu'on aura réussi à grignoter le fait que le projet éducatif du centre de loisirs prend en compte l'organisation des temps d'enseignement et que le projet défini par le conseil d'école, le conseil d'administration prennent en compte les ambitions des projets éducatifs des espaces péri et extrascolaires, on aura bigrement avancé. Je ne rêve pas la révolution du grand soir. J'ai passé l'âge. Mais pour autant, il y a plein de micro-éléments qui peuvent nous permettre de jouer aux logiques du gagne terrain de ce point de vue-là. Nadine en pointe un certain nombre. Elle dit tout le cheminement qui reste à faire. Mais il faut arriver à se fixer des échéances même si elles nous semblent pour l'instant inatteignables. Je suis en train d'écrire le projet pédagogique des temps périscolaires. Peut-être que je vais introduire des éléments des différents projets d'école de la commune pour laquelle je travaille. Ce sont ces logiques que j'évoque en parlant de gagne terrain qui ne sera pas le même selon les situations territoriales. C'est la prise en compte de la réalité des territoires. J'ai envie de mettre à mal ce que j'appelle une idée reçue que j'entends dans les témoignages des uns et des autres. Il n'y a pas plus de facilité à faire à Paris qu'à Floirac où j'habite. Il n'y a pas de milieu urbain ou de milieu rural. Les deux départements qui ont développé le plus de choses sur les rythmes dès l'année passée sont des milieux ruraux, c'est l'Ariège et les Landes, alors que les acteurs du milieu rural disent toujours qu'ils ont fait simple parce qu'en milieu rural il n'était pas possible de faire autrement. Des dynamiques à l'œuvre dans des territoires ruraux sont souvent plus riches et plus constructives. Nadine disait qu'on se connaissait tous en milieu rural et que c'était un inconvénient et un avantage. Il y a plein d'avantages en milieu rural. Il est vrai qu'il y a aussi d'autres avantages en milieu urbain. Il y a d'évidentes inégalités territoriales qui sont de fait. Il faut les prendre et les vivre comme des différences. On ne résorbera pas toutes les inégalités territoriales d'un coup de baguette magique. Nous en sommes conscients. Mais ne désespérons pas Billancourt à propos de ces fichues inégalités territoriales. Elles sont de fait. Prenons-les comme des différences et servons-nous en pour en faire des choses positives. On permettra aussi de dépasser certaines choses de cette façon-là.

Pour continuer dans les propositions et dans les choses vues dans les territoires, j'ai parlé de l'articulation des projets des différents espaces éducatifs existants dans un territoire, il y a un truc qui est vachement bien. C'est les APC, activités pédagogiques complémentaires. Cet espace a été créé par la loi de refondation de l'école. Il invite des enseignants à prendre en charge des enfants par petits groupes ou par groupes plus complets en leur laissant beaucoup de latitude. Cela n'interdit pas que les temps d'APC soient organisés en même temps que les TAP ou les NAP. Au collectif des associations partenaires de l'école, il nous semble que ces APC peuvent être une opportunité pour mailler des choses entre les acteurs éducatifs de l'école et ceux qui ne sont pas de l'école, ceux du périscolaire et de l'extrascolaire. On a vu dans certains départements, par exemple dans une école maternelle l'organisation de la sieste devenir un temps d'APC. Ceci a été validé par l'Education nationale. Il n'est pas facile d'apprendre à faire la sieste à des enfants de petite section. Pendant les deux premiers mois de l'année scolaire, des personnels se sont mobilisés pour mettre en vie la sieste. La sieste est un moment qui se met en vie pour des enfants qui ont besoin de dormir. Il faut proposer autre chose aux

enfants qui n'ont plus besoin de dormir l'après-midi évidemment. Ça s'est mis en place collectivement. Ça a permis de commencer le mois de novembre avec des gens qui avaient déjà travaillé ensemble avec une volonté commune. Ils avaient fait en sorte que les enfants qui avaient besoin de dormir dorment en sécurité avec des repères. Et ceux qui n'avaient pas besoin de dormir n'étaient pas obligés d'aller dormir parce qu'on ne savait pas faire autrement. C'est une illustration. Il faut profiter de ces occasions pour mettre des engrenages en place.

J'ai envie de finir sur la formation des intervenants. Nadine en a parlé. Il est clair que la région Midi-Pyrénées dans son ensemble où la formation commune des enseignants et des animateurs a avancé est aussi une région où l'ESPÉ, école supérieure du professorat et de l'éducation, a associé les acteurs des mouvements pédagogiques et de l'éducation populaire. Mon exemple des APC était volontairement choisi pour parler de ça. Il me semble indispensable de mettre en place, non pas une culture commune, mais une culture partagée. Les termes de culture commune risquent d'homogénéiser les choses. Chacun a son rôle, ses responsabilités, sa culture professionnelle. Mais on a à partager des choses, à partager le temps des enfants et des référentiels communs. Je souligne ce que disait Nadine, il y a besoin de formation professionnelle. Il existe des formations professionnelles adaptées dont l'une est un tremplin pour aller vers des formations de niveau IV. Le métier d'animateur est au niveau IV. Il s'agit du certificat de qualification professionnelle d'animateur périscolaire. C'est une formation courte plus adaptée que le BAFA et qui permet d'aller au-delà. Même si j'ai dit que je ne croyais pas à la révolution des grands soirs, il faut que nous rêvions ensemble que le « E » des ESPÉ devienne l'occasion d'installer des troncs communs de formation initiale et continue. Vincent Peillon a pensé les écoles supérieures du professorat et de l'éducation comme des écoles partagées, comme des écoles où des gens pourraient se rencontrer. En ce moment dans mes alertes e-mails, je n'ai que des rapports qui disent la difficulté de mise en place. Nous avons voix au chapitre sur les questions de l'éducation et ça peut être une revendication de tous les acteurs que nous sommes pour qu'il y ait un espace, et ça pourrait être celui-ci, où les acteurs, ATSEM compris, puissent se rencontrer dans des troncs communs et des choses partagées.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** Merci. On peut s'accorder cinq minutes d'échange, de questions-réponses. Et on fera une petite conclusion. La parole est à vous. Vous pouvez interroger Madame Dargelos sur la formation qu'on n'a pas abordée et qui est un point de la réforme.

**Christophe Nadot, directeur du service jeunesse et sport, Issoudun :** Nous avons mis en place les rythmes dès 2013. On en est très satisfait surtout pour les élémentaires où aucun enseignant ne ferait machine arrière. Je vais essayer de développer l'idée sur la sieste avec les enseignants. Les ATSEM ne peuvent pas seuls assumer l'accueil des enfants pendant la sieste. C'est là que la coéducation peut être intéressante. Je sais que les Francas sont novateurs au sujet du diplôme de niveau IV pour les animateurs. Le certificat de qualification n'est pas reconnu comme diplôme aujourd'hui.

**Sophie Dargelos, membre du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas :** Si.

**Christophe Nadot, directeur du service jeunesse et sport, Issoudun :** Dans la fonction publique, il n'est pas reconnu comme diplôme. Tant mieux s'il l'est parce que c'est un grand manque. Le BAFA est très bien pour les jeunes qui encadrent les colonies l'été, mais ne suffit plus pour ce qu'on demande au personnel périscolaire. J'ai un peu travaillé avec le CNFPT pour qu'il y ait des formations pour nos agents déjà en place. La difficulté est de trouver le temps. J'ai demandé de placer les temps de formation dans les temps de vacances. Il est plus facile de trouver des jeunes pendant les temps de vacances pour renforcer nos équipes pérennes pour que celles-ci puissent partir en formation que dans le temps de l'année scolaire. Ça avance, mais on est en retard dans la formation par rapport au début des activités scolaires. Je suis prêt à entendre vos précisions sur le certificat de qualification.

**Sophie Dargelos, membre du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas :** Le certificat de qualification d'animateur périscolaire a été créé par la branche de l'animation. Mais il a été travaillé avec le ministère de la jeunesse et des sports à l'époque et il permet d'obtenir deux unités de compétence du BP JEPS LTP, brevet d'Etat de niveau IV qui, pour la branche des employeurs associatifs, est le premier niveau d'exercice de la fonction d'animateur. Il permet d'obtenir l'autorisation d'exercer

comme un titulaire du BAFA. Enfin, il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Comme il est un des diplômes inscrits au RNCP, il est valable pour tous partout. Il ne donne pas un niveau dans la fonction publique territoriale. J'en arrive à mon exemple du CNFPT Auvergne. Les associations ont leur outil de formation qui s'appelle Uniformation OPCA qui a mis une priorité sur la formation des animateurs aux CQP, animateurs périscolaires depuis le début de la réforme des rythmes. En Haute-Garonne, il y a beaucoup d'animateurs qui ont été formés avant la réforme. La difficulté est que le CNFPT ne finance pas les formations certifiantes. Le CNFPT Auvergne a dialogué avec des gens. Il s'est dit que certaines communes étaient prêtes à dépenser le coût d'un BAFA alors que ce n'est pas le bon diplôme. Le CNFPT ne veut pas financer les formations certifiantes mais a un catalogue de formations continues. Il a coupé la poire en deux. Il a posé la question à la branche animation. Je suis au courant parce que je suis aussi présidente de la CPNEF animation. Le CNFPT a abouti à un montage. Les communes mettent l'argent qu'elles auraient consacré au BAFA. Le CNFPT inscrit l'action « animation périscolaire » à son catalogue. Il finance l'autre partie du CQP. Et les collectivités en relation avec des organismes de formation vont mettre en place les certifications. Les communes dépensent ce qu'elles avaient prévu. Le CNFPT fait son travail. Au bout du compte, un certain nombre de personnes auront ce certificat qui n'a pas de niveau.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** Une dernière question avant de conclure.

**Didier Migliaccio, communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier :** Je suis chargé de mission pour la jeunesse. On parle de formation, mais il faudrait parler de la précarité des emplois d'animateur. Mettez des bémols à tout ce que je vais dire. Ce sont des jeunes qui sont utilisés pour mener à bien des missions pour lesquelles souvent ils ne sont pas bien formés et en plus dans des emplois précaires. Tant qu'on n'aura pas réellement reconnu le travail d'animateur dans toute sa dimension et dans son temps de travail, on pourra essayer de former beaucoup de gens, il manquera l'essentiel qui est la matière à employer des gens.

**Sophie Dargelos, membre du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et chargée du développement de la relation à l'école à la fédération nationale des Francas :** Vous prêchez une convaincue. Quand on travaille dans une branche, on travaille dans le dialogue avec des syndicats de salariés. Ce que vous dites existait avant la réforme, la réforme le met en exergue. Là où il y a eu de l'intelligence collective, au lieu de morceler plus on a réussi à augmenter un peu les temps de travail. Dans la commune où j'habite, Floirac à côté de Bordeaux, il y avait des accueils périscolaires du matin, du soir et dans 12 écoles il y avait aussi l'intervention d'animateurs pendant la pause méridienne. C'était confié à une association. En septembre 2013, la commune a eu l'intelligence de confier à la même association les nouveaux temps périscolaires. On frise l'indécence quand on recrute quelqu'un pour trois heures. Cherchons à consolider, à mutualiser des emplois. Un des principes de réalité qu'on évoquait est qu'il fallait prendre en compte l'existant d'un territoire. Plutôt que trois-quarts d'heure par jour, on a aménagé comme à Paris, des demi-journées, des turn-over. Ces solutions prennent en compte l'existence du métier d'animateur. On survit avec 600 ou 800 euros par mois. On ne peut pas dé-cohabiter de chez ses parents. Ça pose d'autres problèmes. La médecine du travail dit qu'ils ont des problèmes spécifiques. Je partage votre point de vue. On est nombreux à être soucieux de ça. En effet, c'est aussi la qualité de l'accueil qu'on va proposer. Un salarié heureux travaille bien. Je caricature, mais c'est la logique.

**Florence Barbat, conseillère d'animation sportive, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier :** On va malheureusement être dans l'obligation de conclure. Il est intéressant de rappeler que cette réforme des rythmes éducatifs, Monsieur Jésus vous l'avez bien souligné, doit prendre en compte le temps de l'enfant, les droits de l'enfant et des familles parce que tout part d'eux. Cette réforme nécessite de la cohérence, du partage, de la mutualisation. L'Ariège a anticipé en démarrant en 2013. Ça fait deux ans et même avant qu'elle est dans cette politique globale. Mais chaque territoire va pouvoir, on l'espère, mettre en place la coordination nécessaire, cette cohérence. Pour finir, j'ai trouvé très intéressant que Madame Dargelos interroge sur le sens de l'éducation, sur le lien, sur la nécessité de faire un lien entre les différents temps de l'apprentissage, de s'interroger sur l'articulation du temps périscolaire, scolaire et extrascolaire. Pour conclure, cette réforme nécessite des gens formés et de l'employabilité. Si cette réforme peut être utile,

si on prend en compte tout ce que vous avez dit et dont je vous remercie, elle ne pourra aboutir qu'à du bénéfique pour les enfants. Je vous remercie tous. Et on peut remercier nos intervenants de qualité.